

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-049

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/11/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/11/2025
Présents : 16		
Votants : 16 + 3 pouvoirs		

Présents : Mrs. Mmes : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -- MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno -- Mmes GAZET Véronique - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER VERNE Christelle- JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie (pouvoir à GENON Hervé) - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane (pouvoir à Véronique GAZET) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Christelle JALLIFFIER VERNE)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Attribution marché - Marché de travaux pour la réfection des façades de l'école de Randens –
Création d'un réseau de chaleur - Lot n° 7bis réseau de chaleur et chauffage et Lot n° 8 -
Terrassement et traversée de voirie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé des travaux de rénovation thermique de l'école de la commune déléguée de Randens, bâtiment d'une surface de 400 m² dans lequel sont aussi situés deux appartements sociaux.

Dans ce cadre et afin de maximiser les économies d'énergie, il a été décidé de créer un réseau de chaleur, permettant d'alimenter un troisième bâtiment en plus de l'école et du bâtiment mairie, par les chaudières à granulées de bois nouvellement installées.

Dans ce cadre, une procédure de consultation des entreprises a été lancée, selon la procédure de marché à procédure adaptée ouverte pour les lots suivants :

- Lot n° 7 bis : réseau de chaleur et chauffage
- Lot n° 8 : Terrassement et traversée de voirie

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 15 septembre 2025 à 11 heures pour remettre une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre 2025 à 07 h 30.

Deux offres ont été remises, pour chacun des lots.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, pour le lot n° 7 bis (version de base + prestations supplémentaires qui s'avèrent nécessaires), les propositions financières des entreprises G2G et BLAMPEY, d'un montant respectif de 52 660.00 € HT et de 63 305.58 € HT.

Au vu de cette proposition, l'entreprise G2G étant la mieux-disante pour le conseil municipal

- attribue le marché du lot n°7bis à l'entreprise G2G pour un montant HT de 52 660.00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant au dit marché, avec l'entreprise G2G, choisie par le Conseil Municipal, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché,

Monsieur le Maire présente pour le lot n°8, les propositions financières des entreprises EIFFAGE et SERTPR au conseil municipal, d'un montant respectif de 63 834.83 € HT et 47 704.92 € HT

Au vu de cette proposition, l'entreprise SERTPR étant la mieux-disante pour le conseil municipal

- attribue le marché du lot n°8 à l'entreprise SERTPR pour un montant HT de 47 704.92 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant au dit marché, avec l'entreprise SERTPR, choisie par le Conseil Municipal, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Véronique GAZET

Monsieur le Maire
Hervé GENON

